

Le droit des contrats c'est compliqué

Par **Nils**, le **24/10/2020** à **21:01**

Bonsoir à tous, je me permets de faire ce post car je rencontre beaucoup de difficultés avec le droit des contrats (contrat licite, contrepartie, objet déterminé, déterminable etc) Le droit civil est vraiment ma bête noire depuis toujours. En effet, il m'est très difficile de faire les étapes d'un cas pratique sur le thème des contrats.

Je souhaitais savoir si certains d'entre vous, peut-être des élèves de l'université Lyon III dans laquelle je me trouve, pourraient m'apporter un peu d'aide...

Ayant vraiment envie de réussir, j'ai peur que le droit civil me plombe cette année du fait de son grand coefficient

Merci par avance,

Par **joaquin**, le **25/10/2020** à **11:09**

Bonjour,

C'est pas si compliqué que ça. Je trouve même que c'est plus simple que le droit de la responsabilité, l'autre grand domaine du droit des obligations, qui est en une matière incontournable, notamment en droit privé).

Tout est pratiquement écrit dans le code civil (le nouveau droit des contrats ayant repris dans des articles du code civil beaucoup de notions qui étaient avant jurisprudentielles). En fait, je crois que vous avez surtout un problème de compréhension du vocabulaire. Essayez de trouver un bon dictionnaire juridique, et après avoir lu la définition des termes que vous avez du mal à comprendre, la lecture du droit des contrats dans le code civil vous deviendra beaucoup plus compréhensible.

après moi, je ne peux guère vous aider plus, il y a longtemps que j'ai terminé mes études et je

n'habite même pas à Lyon.

Joaquin

Par **Nils**, le **25/10/2020** à **15:16**

Je vais suivre votre conseil concernant le vocabulaire

Merci d'avoir prit le temps de répondre :) !